

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 13 NOVEMBRE 2023**

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 9 octobre 2023

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu le projet de procès-verbal au séance du 09 octobre 2023 ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 09 octobre 2023 ;

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 09 octobre 2023.

Nombre de membres en exercice : 36

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 7

Visa du Président de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 13 NOVEMBRE 2023**

Objet : Actualisation des annexes des statuts de l'Université Paris Nanterre

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université approuvés au conseil d'administration du 20 janvier 2020, et notamment l'article 11, ainsi que les annexes I, III, IV, V, VI, VII ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu le projet d'actualisation des annexes des statuts de l'université présenté lors de la séance du jour ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration de se prononcer sur l'actualisation des annexes des statuts de l'Université Paris Nanterre ;

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à la majorité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, l'actualisation des annexes des statuts de l'Université Paris Nanterre.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 23

Contre : 1

Abstention : 0

Visa du Président de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 13 NOVEMBRE 2023**

Objet : Approbation d'un marché public

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu le marché public ci-dessous ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver le marché public suivant :

- marché 2023-011 passé en procédure formalisée et ayant pour objet « Marché de travaux de construction d'un bâtiment modulaire d'enseignement sur le site de l'Université Paris Nanterre » ;

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, le marché public ci-dessus.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Visa du Président de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 13 NOVEMBRE 2023**

Objet : Compensation pour la décharge de service d'un enseignant-chercheur dans le cadre du projet ANR « MEDIATIF »

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le règlement intérieur financier de l'Agence National de la Recherche et notamment son article 3.1.4 ;
- Vu les statuts de l'université, et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu l'avis de la Commission Recherche du 06 novembre 2023 ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver la décharge d'enseignement en faveur du porteur d'un projet « Jeunes Chercheuses et Jeunes Chercheurs » (JCJC) ;

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, la décharge d'enseignement suivante pour le projet : « Méthode de développement d'activités de travail sûres dans les industries du futur par l'analyse de l'activité et des expositions professionnelles (MEDIATIF) ».

Porteur : M. Louis Galey (LAPPS),

2023/2024 : décharge de 96h TD
2024/2025 : décharge de 96h TD
2025/2026 : décharge de 96h TD

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Visa du Président de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 13 NOVEMBRE 2023**

Objet : Non cumul des décharges d'enseignement pour les projets Jeune Chercheuses et Jeunes Chercheurs

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le règlement intérieur financier de l'Agence National de la Recherche (ANR), et notamment son article 3.1.4 ;
- Vu les statuts de l'université, et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu l'avis de la Commission Recherche du 06 novembre 2023 ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver le principe du bénéfice d'une décharge annuelle de 96h financée par l'ANR pour les porteurs de projet ANR Jeunes Chercheuses et Jeunes Chercheurs (JCJC) ;

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, le principe selon lequel les porteurs de projet ANR JCJC bénéficient d'une décharge annuelle de 96h financée par l'ANR.

Cette décharge est incompatible avec la CPF C23a pour le portage de projet ANR (24h, 12h par la suite).

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Visa du Président de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 13 NOVEMBRE 2023**

Objet : Créations de maquettes 3^{ème} année de BUT, 2^{ème} année de BUT Génie mécanique et productique (Simulation numérique et réalité virtuelle)

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3 ;
- Vu les statuts de l'Université, et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu les aménagements proposés selon la Procédure de Modifications des Maquettes (PMM) ;
- Vu les avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 02 octobre 2023 ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les créations de maquettes des formations de la composante suivante :

- IUT BUT :
 - Création de maquettes portant sur la 3^{ème} année de BUT ;
 - Création de maquettes portant sur le parcours en alternance de la 2^{ème} année de BUT Génie mécanique et productique (Simulation numérique et réalité virtuelle) ;

Après en avoir délibéré :

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve à la majorité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, les créations de maquettes de l'IUT portant sur la 3^{ème} année de BUT et portant sur le parcours en alternance de la 2^{ème} année de BUT Génie mécanique et productique (Simulation numérique et réalité virtuelle) :

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 22

Contre : 1

Abstention : 0

Visa du Président de l'Université Paris Nanterre,



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 13 NOVEMBRE 2023**

Objet : Approbation des conventions

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.123-5, L.711-1, L.712-6-1, D.123-15 et D.123-16 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu les conventions mentionnées ci-dessous ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les conventions mentionnées ci-dessous :

• Conventions de recherche

- CV 2023-193 Convention de partenariat « Plug in labs » - OUEST VALORISATION – UPN
- CV 2023-195 Contrat de licence d'utilisation « Plug in labs » – OUEST VALORISATION – UPN
- CV 2023-346 Avenant pour l'adhésion au GIS "Apparences, Corps et Sociétés" - CNRS - Abo Akademi University - Archäologie und Museum Baselland - Le Centre National du Costume de Scène et de la Scénographie (CNCS) - Université de Haute Alsace - Università di Bologna - Ghent University - Université de Brescia - Université de Brighton - Association de Chercheurs pour l'Étude et la valorisation des savoirs et du patrimoine des Textiles, des Vêtements, des Apparences, du Corps et des Sociétés - Sorbonne Université - Institute of Ethnology and Folklore Studies with Ethnographic Museum - Institut National d'Histoire de l'Art - Université de Dortmund - Académie des Beaux-Arts de Vienne - Université de Lille - Université Paris-Sorbonne

• Conventions internationales

- CV 2023-355 Accord-cadre de coopération - NUM (Mongolie)
- CV 2023-356 Convention d'échange étudiants - National University of Mongolia (NUM) / UPN
- CV 2023-358 Avenant n°1 à l'accord-cadre de collaboration internationale CV 2023-189 - Conseil Européen pour la Recherche Nucléaire (CERN) / UPN

• Autre convention

- CV 2022/564 - Convention de renouvellement du partenariat entre le Comité d'Action et d'Entraide Sociale du Centre National de la Recherche Scientifique (CAES du CNRS)

Après en avoir délibéré :

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, l'ensemble des conventions de recherche listées ci-dessus.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 13 NOVEMBRE 2023**

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, l'ensemble des conventions internationales listées ci-dessus.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 2

Article 3 :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, la Convention de renouvellement du partenariat entre le Comité d'Action et d'Entraide Sociale du Centre National de la Recherche Scientifique (CAES du CNRS).

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1

Visa du Président de l'Université Paris Nanterre

